

Projet note de service relatif au Complément Indemnitaire Annuel (CIA) relevant du régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Les corps concernés :

les inspecteurs généraux de l'agriculture, administrateurs civils, assistants de service social des administrations de l'État, attachés d'administration de l'État et secrétaires administratifs affectés au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Application de la note, immédiatement.

Pour FO : un groupe de travail réunit dans l'urgence pour la régularisation du RIFSEEP. Le CTM ne sera pas consulté. Nous avons rappelé notre opposition au principe de la modulation.

Vous serez classifié de la façon suivante :

Ainsi, les catégories suivantes sont à utiliser par les responsables de structure, quelque soit le corps concerné :

Manière de servir Modulation du CIA de référence (en %)

- Insuffisant 0 à 19 %
- Satisfaisant 20 à 69 %
- Très satisfaisant 70 à 109 %
- Excellent Plus de 110 %

Pour les cas exceptionnels, lorsque la modulation est inférieure à 20 % ou supérieure à 109 %, le responsable de la structure établit un rapport transmis au BPNP, sous couvert de l'IGAPS territorialement compétent.

Une copie du rapport est remise à l'agent.

Commentaires FO :

l'Administration reprend le principe de la PFR en diminuant de 10 points la tranche SATISFAISANT (de 20 à 79 initialement). Nous avons dénoncé ce mode de classification qui va engendrer des conflits dans les services et défavoriser des agents. L'année 2016 sera une année de régularisation et chacun devra retrouver ses montants versés, a minima, équivalents à 2015. FO a exigé l'application de cette note pour la seule année 2016. Nous rappelons qu'un groupe de travail n'est pas une instance de décision. FO n'a rien cautionné. Pour FO une exigence, l'intégration du régime indemnitaire dans le régime statutaire, pour une retraite décente, un traitement équitable des agents et la paix sociale dans les services.

FO vous conseille de bien vérifier votre fiche de paie et d'être très vigilant lors de vos futurs entretiens professionnels.